



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R-822-13, L/22-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu l'instruction codificatrice M9-1 du 1^{er} février 1996 sur la réglementation financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif ;

Vu la Circulaire n° 2014-0016 du 8-10-2014 relative aux aides spécifiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 août 2023 portant nomination, et classement de Monsieur Laurent POTIÉ-BELLANGER dans l'emploi de Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) Amiens Picardie ;

Vu le contrat à durée déterminée d'Yvelise DUMANGE du 10 octobre 2025 au 31 août 2027 ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Yvelise DUMANGE, assistante sociale, reçoit délégation du Directeur Général du CROUS Amiens Picardie, pour signer les engagements de dépenses d'aides d'urgence aux étudiants à hauteur de 200 € TTC maximum par opération, dans les limites du cadre financier fixé pour ce fonds et pour l'exercice en cours, dans le respect des règles de la comptabilité publique.

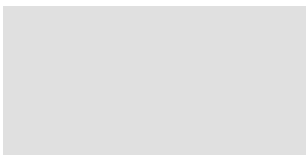
Les engagements de dépenses d'un montant supérieur, soit à partir de 201 € TTC par opération, devront être signés par le Directeur Général du CROUS Amiens Picardie.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 10 octobre 2025 et cessera à la fin de son contrat.

Article 3 : La Directrice Adjointe du CROUS Amiens Picardie et l'agent comptable chef des services financiers, sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Amiens, le 10 octobre 2025

L'assistante sociale



Yvelise DUMANGE

Le Directeur Général
du CROUS Amiens Picardie



Laurent POTIÉ-BELLANGER

Copie à :

- l'intéressée

- l'Agent Comptable et service facturier
- Service Communication
- Maitrise des risques et contrôle interne